

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 11 décembre, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 5 décembre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 5 décembre 2023.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Xavier ANCKAERT, Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Frédérique CLOTEAU, Nathalie COLLIBEAUX, Sylvain DELANGE, Flavien DELÉTRE, Valérie DESQUESNE, Marie-Danielle DUPONT, Patrick FENOUIL, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Nathalie LENEVEU, Alain LEQUERTIER, David OLIVIER, Hervé PONDEMER et Anne ROELANDT.

Ont donné pouvoir :

- Valérie CATHERINE à Jean-Daniel GOUDIER
- Pascal DALIGAULT à Valérie DESQUESNE
- Florence DUQUESNE à Nathalie COLLIBEAUX
- Jean ELISABETH à Benoît BALAIS
- Nadine LECHATELLIER à Anne ROELANDT
- Najat LEMERAY à Alain LEQUERTIER
- Arnaud MOREAU à Brigitte LAIR

Absents excusés :

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20231211-23_05985-DE
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 3-5-2
- en exercice : 29	- pour : 29	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 22	- contre : 0	
- votants : 29	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 9 octobre 2023 a été adopté à l'unanimité		

DEL.2023-126 - Procès-verbal de transfert de la compétence gens du voyage - Correction du montant du tableau des biens

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1321-1,
Vu la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République, dite loi NOTRe,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 novembre 2016 portant création de la communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau,
Vu la délibération n°2023-067 du 11 juillet 2023,
Vu l'avis de la Commission Affaires Générales et Finances en date du 30 novembre 2023,

Par délibération n°2023-067, le conseil municipal a acté la mise à disposition à titre gratuit au profit de l'Intercom de la Vire au Noireau des biens répertoriés dans une liste jointe à la note de synthèse envoyée aux conseillers, et comprenant notamment le terrain situé Rue Jean Monnet (cadastré parcelles BZ 0066 et BZ 0067) sur la commune déléguée de Condé sur Noireau, au 1^{er} janvier 2017.

La somme de la colonne « Valeur nette comptable » des biens mis à disposition mentionnait 971 328,91 € alors qu'elle aurait dû indiquer 970 380,26 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ** :

- **CONFIRME** la mise à disposition ci-dessus évoquée après correction du total de la valeur nette comptable dans l'annexe,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer le procès-verbal et tous les actes nécessaires.

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 11 décembre 2023

Le Maire,
Valérie DESQUESNE

